

Bons vœux et bonnes résolutions

En ce début d'année, que souhaiter au maïs si ce n'est bonne santé et prospérité ? Ce serait déjà pas mal !

La bonne santé, ça passera par une météo clémente, une génétique performante et des intrants bien gérés.

La prospérité, ça passera par des marchés redressés et des débouchés florissants.

Et la sérénité des producteurs dans tout ça ? Peut-être par de bonnes résolutions du gouvernement pour leur permettre de produire plus et mieux tout en dégageant un revenu décent ?

Voilà nos bons vœux pour 2016 !

Le chiffre du mois

2€ : gain par plein de E10 par rapport au SP95 depuis le 1/01/2016 grâce à une fiscalité adaptée

MARCHÉS

LES PRIX CONCÈDENT DU TERRAIN SUR LA FIN D'ANNÉE 2015

Les prix FOB Golf US ont de nouveau chuté à la veille de Noël, perdant 10 \$/t en l'espace de deux semaines pour atteindre 161 \$/t au 31/12/2015.

Les fondamentaux sont lourds, la production mondiale 2015/16 est estimée à 968 Mt par l'USDA et fait suite à la campagne record de 2014/15 pour laquelle la production mondiale était estimée à plus d'un milliard de tonnes. Depuis trois campagnes, les bonnes récoltes se succèdent et entraînent une hausse des stocks à l'échelle mondiale de près de 75 Mt (+60 % par rapport à 2012/13). Ces derniers sont concentrés chez les principaux pays producteurs (Chine et États-Unis), ce qui pèse sur les prix.

Sur ce début de campagne, le Brésil s'est montré particulièrement présent sur le marché, concurrençant directement le maïs américain. En décembre, c'était au tour de l'Argentine de prendre le relais. Le nouveau président Mauricio Macri a en effet libéralisé le marché du maïs (cf. AGPM INFO ECO 512 - déc 2015), renforçant alors la compétitivité des grains au départ des ports argentins. La concurrence sud-américaine est d'autant plus forte que les monnaies locales (Real brésilien et Peso argentin) sont dévaluées. La compétition est rude et maintient les prix sur des bases faibles.

Face à cette concurrence et avec un dollar renforcé, les américains éprouvent toujours des difficultés à exporter. Une partie du retard accumulé jusqu'alors a pu être rattrapé sur la fin d'année, mais les ventes à l'export au 31 décembre 2015 étaient encore en retard de 25 % par rapport à celles réalisées l'an dernier à la même date. Ainsi l'USDA a révisé l'objectif d'exportations américaines à la baisse de 6 % dans son dernier rapport (43 Mt). Sur le marché intérieur, les rythmes hebdomadaires de production d'éthanol sont élevés. Une bonne nouvelle pour la consommation de maïs, mais la demande en éthanol semble se tasser et les stocks s'accumulent désormais au-delà des 21 millions de barils.

Par répercussion, le marché européen reste sous pression. Les maïs d'importation restent compétitifs à destination des grands bassins de consommation que sont l'Espagne et les Pays-Bas. L'Europe bénéficie néanmoins

d'une parité avantageuse par rapport à l'an dernier ce qui permet de limiter l'érosion des prix, qui restent cependant nettement en-deça des coûts de production.

Quelques éléments haussiers font leur apparition, mais ils restent pour le moment trop anecdotiques face aux 209 Mt de stocks de report à l'échelle mondiale pour stimuler une hausse des prix. Néanmoins, nous pouvons noter la sécheresse qui frappe l'Afrique du Sud. Nous arrivons désormais au terme de la période optimale des semis et seulement 50 % de la surface a été ensemencée. Cela laisse d'ores et déjà présager que l'Afrique du Sud (habituellement exportatrice) et ses pays limitrophes pourraient avoir recours à l'importation cette année.

ÉCOPHYTO

LA PROFESSION RESTE MOBILISÉE

Le plan Ecophyto 2 avait été publié en octobre 2015, alors même que Matignon avait annoncé quelques semaines plus tôt la mise en place d'une nouvelle méthode de travail d'ici février 2016 et une pause sur les normes pour respecter l'équivalence des charges entre les producteurs. Une situation inacceptable et largement dénoncée par l'AGPM, qui continue de plaider pour la mise en place d'un plan pragmatique et non uniquement basé sur une stricte réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Une copie à réécrire

Et pour autant, la profession réunie sous l'égide du CAF auquel ORAMA participe, travaille actuellement à une déclinaison plus réaliste de ce plan, en s'inscrivant dans une nouvelle logique plus positive et dans une optique de « produire plus et mieux ». L'un des piliers de base de la réflexion initiée est la diffusion de solutions et techniques innovantes auprès des producteurs nécessitant donc l'implication de chacun à son niveau pour accompagner la mise au point, la diffusion et la prise en main de ces solutions. Un défi que les producteurs agricoles seront prêts à relever pour peu que les objectifs soient réalistes. L'autre pilier fondamental reste la question des indicateurs qui doivent permettre d'être le reflet des efforts engagés par les producteurs, ne devant pas se restreindre au seul et unique NODU, indicateur de la seule baisse d'utilisation des phytos.

Les CEPP, un dispositif pleinement contesté par l'AGPM

Les premiers éléments de cadrage de l'expérimentation relative au CEPP ont été rendus publics avec la parution d'une première ordonnance prise en application de la loi d'avenir.

Un texte contesté par les distributeurs tant sur le futur fonctionnement que sur les impacts économiques potentiellement générés. Cette contestation a été concrétisée par le dépôt d'un recours devant le Conseil d'État et a été soutenue par différentes organisations agricoles de producteurs dont l'AGPM. Débattue sur le caractère d'urgence de la procédure, ce contentieux a conforté l'AGPM sur son intérêt à agir car l'impact du futur dispositif a été pleinement reconnu par le Juge des Référé. Reste désormais le jugement sur le fond pour définitivement trancher...

Bataille sur tous les fronts

L'AGPM envisage donc de maintenir une action syndicale forte sur ce dossier stratégique pour les producteurs de maïs : expertise technique, contestation juridique, pression politique seront les instruments mobilisés dans les prochaines semaines au service d'une nouvelle copie d'un plan Ecophyto non-distorsif et réaliste.

EAU ET AGRICULTURE UN THÈME D'ACTUALITÉ AU CGAER

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER), sur base d'une auto-saisine, a publié en fin d'année 2015 un nouveau rapport de réflexions sur la gestion de l'eau en agriculture, à quelques semaines de la publication d'un autre rapport sur le bassin Adour-Garonne.

Au-delà de l'état des lieux des nombreux rapports existants sur l'eau - 82 recensés dont seuls 21 pertinents à l'échelle française, les auteurs ont synthétisé les questions qui se posent en matière de politique de l'eau afin de faire des propositions pour guider la décision publique. Une rencontre entre les représentants d'IRRIGANTS de France et les deux co-auteurs du rapport, a permis d'engager le débat pour travailler de nouvelles pistes pour défendre l'irrigation en France.

Irrigation et stockage légitimés

Dans la première partie du rapport, des bases pragmatiques et réalistes sont posées, au travers d'une vision équilibrée de l'agriculture irriguée présentée comme « un enjeu majeur de l'eau en agriculture ». Les auteurs reconnaissent que « les prélèvements pour l'irrigation restent modestes », et que la vraie question réside dans la période de prélèvement de l'eau. En effet, pour eux, « l'eau est indispensable à l'agriculture en été », et il faut sécuriser sa disponibilité en période estivale, sinon de nombreuses exploitations agricoles seraient menacées de disparition (jusqu'à 50 % de perte de marge brute dans le bassin Adour-Garonne). C'est pourquoi, les auteurs demandent la réalisation d'une étude évaluant l'incidence de l'irrigation sur l'emploi agricole

et agroalimentaire, afin d'établir définitivement les intérêts économiques et sociaux majeurs que représente l'irrigation pour le secteur agricole français.

Constatant des divergences courantes et récurrentes entre services de l'État, et entre l'État et l'Europe, le rapport appelle à une prise de position claire de la part de l'État français pour la mise en route d'un programme de construction de retenues de stockage hivernal et soutenu par des financements publics.

Enfin, la question de la place du monde agricole dans la gouvernance de l'eau est traitée et débouche sur plusieurs pistes d'amélioration : un plan de reconquête de l'opinion par l'intermédiaire d'une campagne d'information du Ministère de l'Agriculture sur le rôle de l'eau dans l'agriculture et de la nécessité de l'irrigation, et la révision du mode de participation des agriculteurs dans les structures territoriales.

Des points de vigilance

On peut se féliciter que la fragilité de la politique publique française de l'eau soit reconnue, tout comme les difficultés de financement des projets de retenues ou le manque de représentativité du monde agricole dans les instances de gouvernance. Il convient cependant de rester vigilant sur d'autres recommandations.

Les propositions de modification du dispositif des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) en sont un premier exemple : leur donner la responsabilité de la vérification du respect des autorisations dans le cas d'un objectif global reviendrait à leur confier une mission de police de l'eau.

Un point sur lequel IRRIGANTS de France s'était largement mobilisé au moment des débats de la loi sur l'eau, afin de ne pas avoir à gérer des missions régaliennes à la place et sous le contrôle de l'État.

Un autre point d'attention est l'interdiction de l'irrigation individuelle dans les périmètres desservis par une installation collective. Cette proposition a pour seul objectif une prétendue amélioration de l'état de la ressource, faisant abstraction des aspects économiques et organisationnels des irrigants concernés.

La création de ressource, réflexion à poursuivre

Le volet du stockage de l'eau reste encore une fois très partiellement abordé, essentiellement sur les problèmes de financement liés au FEADER et limite aux seules retenues de substitution. Or, les impacts annoncés du changement climatique risquent de bousculer les équilibres, et d'amplifier les besoins en eau de l'agriculture dans des zones aujourd'hui « épargnées » par les sécheresses. Il est clair que le stockage de l'eau, et en particulier la création de ressource supplémentaire dans les zones n'étant ni en déficit hydrique, ni en tension quantitative, doit être un levier pour permettre à l'agriculture de maintenir ses capacités de production.

Un message d'actualités qui s'inscrit pleinement dans les conclusions de la COP 21.

■ NOUVELLE VIDÉO : POPCORN, UN MAÏS FRANÇAIS QUI S'ÉCLATE

La vidéothèque Maïs Culture Durable s'enrichit d'une nouvelle vidéo sur le maïs popcorn pour découvrir cette production du champ jusqu'aux salles de cinéma. Alors que le pop-corn est de plus en plus à la mode : servi en apéritif, travaillé par des restaurateurs, mis à l'honneur dans des recettes de cuisine..., il était temps de le mettre à l'honneur.

La France est en effet le premier exportateur européen de pop-corn grâce aux savoir-faire des producteurs et de deux usines situées en Charente-Maritime et dans le Gers.



A retrouver sur le site : www.maisdurable.com

■ LES CHIFFRES CLÉS DU MAÏS

Tous les ans Maiz'Europ' édite

« Les chiffres clés du maïs ».

Ce recueil comporte quatre dépliants : maïs grain, maïs fourrage, maïs semence et maïs doux qui rassemblent des données mondiales, européennes et françaises.

Vous trouvez ces documents sur :

www.agpm.com dans la rubrique « A la Une » de la page d'accueil.

N'hésitez pas à nous demander des exemplaires imprimés (anne.kettaneh@agpm.com).



BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{er} DÉCEMBRE 2015
CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/12/15	situation au 01/12/14	100 = 01/12/14
Stocks collecteurs agréés	5 814,3	8 118,6	71,6
Collecte	8 479,5	11 658,7	72,7
Importations*	88,3	116,2	76,0
Amidonnerie	747,0	957,0	78,0
Semoulerie	157,0	153,0	102,6
Exportations*	2 157,8	2 247,4	96,0
Dt UE	2 111,9	2 184,0	96,7
pays tiers	45,9	63,4	72,4

*chiffres au 01/11

Utilisations des céréales par les fabricants
d'aliments du bétail au 1^{er} DÉCEMBRE 2015
CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/12/15	situation au 01/12/14	100 = 01/12/14
Blé tendre	2 144,5	2 077,0	103,2
Orge	410,3	490,7	83,6
Maïs	1 225,5	1 288,8	95,1
Autres céréales	349,9	314,6	111,2
TOTAL	4 130,2	4 171,1	99,0

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	DÉCEMBRE 2015	DÉCEMBRE 2014
Rendu Bordeaux	154,00	151,83
Départ Eure-et-Loir	155,83	141,00
Majorations mensuelles	4,65	4,65